

Domicile-travail : le choix de la proximité

Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté • n° 202 • Juillet 2024

Les actifs de la région travaillent habituellement soit au sein de leur intercommunalité de résidence, soit à proximité. Ces territoires de travail ainsi constitués peuvent être d'un seul tenant ou discontinus. Toutefois, une proportion significative d'actifs se déplace dans des intercommunalités plus distantes. Aux franges de la région, des territoires de travail abritent davantage d'emplois du fait de la proximité avec l'Île-de-France et la Suisse.

En partenariat avec :

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

Sur les 1,121 million d'actifs en emploi de Bourgogne-Franche-Comté, 690 300 résident et travaillent dans la même intercommunalité. Par ailleurs, ils sont 431 100 à en changer. Ce nombre de navetteurs augmente de 8 % entre 2009 et 2019 avec des distances de déplacements qui se sont allongées. Toutefois en lien avec les infrastructures routières et ferroviaires, et la topographie des territoires, les actifs d'une intercommunalité donnée peuvent se déplacer en nombre significatif jusque dans six établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) distincts, parfois très éloignés.

Ce « **territoire de travail** » des actifs en emploi d'un EPCI se compose de lui-même et des intercommunalités dans lesquelles au moins 4 % de ses actifs travaillent ► **méthode**. Il est propre à chaque EPCI et n'est pas toujours constitué d'un seul tenant

► **encadré**. Un EPCI peut donc appartenir à plusieurs territoires de travail.

Pour 54 intercommunalités sur 113, le territoire de travail se limite, au plus, à deux autres EPCI. Dans celles-ci, les trois quarts des actifs occupent un emploi au sein de ce territoire de travail. Aussi, dans un contexte de recul tendanciel de la population active, identifier cette géographie locale du marché du travail d'un EPCI est important pour appréhender sa dynamique économique.

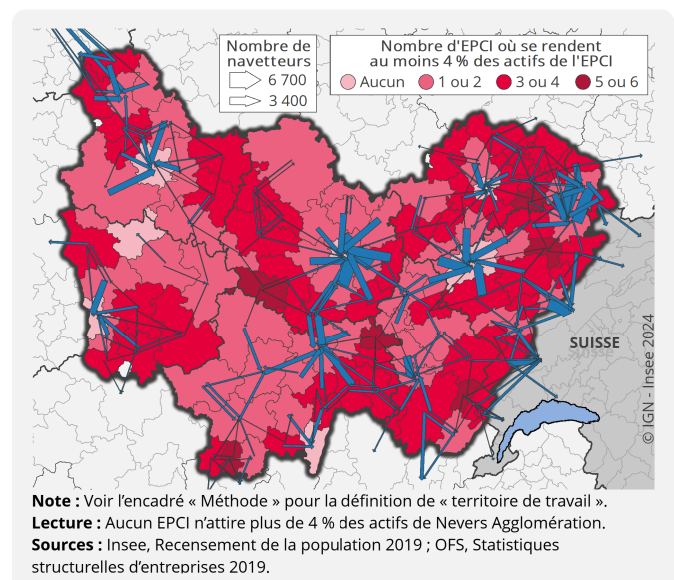
Le territoire de travail des grands EPCI est généralement restreint à lui-même

Pour les principales intercommunalités de la région, les actifs qui quittent ces territoires sont souvent moins de 4 % à le faire. Ainsi, même si les actifs résidant à Dijon Métropole sont nombreux à effectuer la navette quotidiennement vers Grand Besançon

Métropole (GBM), et réciproquement, ils ne représentent respectivement que 0,3 % et 0,6 % des actifs de ces intercommunalités. ► **figure 1**. Les actifs de l'EPCI Mâconnais-Beajolais Agglomération sont plus de 1 200 à aller travailler dans la métropole lyonnaise, mais ne représentent que 3,9 % de l'ensemble des actifs du territoire, ce qui exclut Lyon du territoire de travail de cet EPCI. Un constat similaire est observé entre la Communauté d'agglomération de Vesoul et GBM ou encore celle d'Auxerre et Paris.

En revanche, les intercommunalités de Belfort et de Montbéliard se distinguent par d'intenses échanges quotidiens. Respectivement 15,5 % et 9,3 % de leurs actifs font la navette de l'une à l'autre du fait de leur proximité géographique.

► 1. Flux de navetteurs et nombre d'EPCI au sein des territoires de travail



Forte influence des pôles sur les territoires de travail périurbains

Les territoires de travail des EPCI situés à proximité des grands pôles d'emploi se composent souvent de l'intercommunalité et du pôle d'emploi le plus proche. En raison du poids économique et démographique du pôle, la trajectoire de l'emploi dans le territoire de travail est fortement dépendante de celui-ci. Par exemple, le territoire de travail des EPCI qui intègrent Dijon Métropole suit la tendance à la baisse de l'emploi de celle-ci. Pour autant l'emploi de ces EPCI est en hausse. De la même manière, l'emploi dans les territoires de travail des EPCI autour de GBM reste stable à l'instar de celui de l'agglomération.

Plus largement, l'emploi régresse aussi dans l'ensemble des territoires de travail de la région intégrant une ville moyenne. Cette baisse est principalement due à la concentration de l'emploi et à sa diminution dans ces villes qui ne sont plus motrices pour les territoires voisins.

Peu d'emplois dans les territoires de travail des EPCI ruraux

Les autres intercommunalités dont le territoire de travail se restreint à un ou deux autres EPCI sont faiblement peuplées. Elles se situent principalement sur une diagonale qui s'étend de l'est de la Saône-et-Loire à l'ouest de l'Yonne, dans l'ouest du Jura et dans le nord de la Haute-Saône. Généralement éloignés des villes moyennes, ces territoires de travail sont constitués d'intercommunalités rurales non périurbaines, avec un nombre d'emplois plus réduit. Ainsi, le territoire de travail de la communauté de communes (CC) Morvan Sommets et Grands Lacs (Château-Chinon) se limite à lui-même et à la CC d'Avallon-Vézelay-Morvan. En effet, les intercommunalités de Nevers et du Creusot-Montceau sont trop éloignées pour qu'une part significative d'actifs s'y rendent.

L'emploi régresse dans l'ensemble des territoires de travail de ces EPCI. Ils comptent en effet une part plus importante d'emplois dans les secteurs industriels et de la construction, en déclin. Ces EPCI se caractérisent par une population de plus en plus âgée.

► Encadré - Plus d'un EPCI sur deux a un territoire de travail discontinu

Si plus d'un EPCI sur deux a un territoire de travail non continu, cela s'explique principalement par la présence d'un ou plusieurs pôles d'emploi attractifs à des distances de trajets raisonnables, sans pour autant jouter ces EPCI. Ainsi, les actifs, lorsqu'ils ont accès à une offre ferroviaire suffisante, peuvent parcourir des distances plus grandes afin d'occuper un emploi, et obtenir un revenu conforme à leurs attentes. Par exemple, ceux de Dole et Gray intègrent aussi bien Dijon Métropole que Grand Besançon Métropole dans leurs territoires de travail, sans que les EPCI situés entre eux n'en fassent partie. Cette discontinuité des territoires de travail est particulièrement marquée aux franges régionales et le long de l'arc urbain Mâcon - Dijon - Besançon - Belfort.

► Méthode

Le territoire de travail des actifs en emploi d'un EPCI se compose de ce territoire et des intercommunalités dans lesquelles ils sont au moins 4 % à se rendre pour travailler. Ce seuil déterminé à partir de l'indice de Moran (autocorrélation spatiale) permet de réduire les effets de bruit des flux comptant trop peu d'actifs. Pour la Suisse, le calcul des districts est comparable aux EPCI en France.

Les territoires de travail des EPCI de la région ne sont pas disjoints et ne constituent pas un zonage à l'instar des zones d'emploi.

L'emploi des territoires de travail des franges icaunaises et suisses est dynamique

Les EPCI aux franges de la région peuvent compter dans leur territoire de travail des intercommunalités éloignées. De nombreux actifs les quittent pour se rendre dans des territoires dont le dynamisme offre des opportunités d'emploi aux actifs. Ainsi, les EPCI localisés au nord de l'Yonne à proximité de la communauté d'agglomération (CA) du Grand Sénonais intègrent la métropole du Grand Paris, et son poids économique majeur, à leurs territoires de travail. Ces intercommunalités bénéficient, entre autres, d'infrastructures routières et ferroviaires permettant de favoriser ces déplacements. Ainsi, un actif sur 15 de l'EPCI de Sens et plus d'un actif sur 10 de celui de l'Yonne Nord travaillent à Paris. Parmi les navetteurs, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont surreprésentés par rapport aux actifs stables. Pour autant, l'accès à ces emplois a un coût important, que cela soit en temps de transport ou financièrement. En effet, les navetteurs de ces EPCI sont ceux dont les temps de trajet sont les plus importants de la région, atteignant même plus d'une heure en moyenne pour les actifs sortants du Grand Sénonais ► [sources](#).

À l'est de la région, certains EPCI comptent des districts suisses, souvent frontaliers, dans leur territoire de travail. En moyenne à moins de 30 minutes en voiture, les actifs de ces EPCI peuvent s'y rendre, et ainsi bénéficier de conditions de rémunération plus favorables qu'en France. Ainsi, plus d'un actif sur deux de l'EPCI des Rousses-Haut Jura travaille en Suisse, en particulier 26 % dans le district de Jura-Nord vaudois et 6 % dans le canton de Genève. La majorité de ces navetteurs sont des ouvriers qualifiés. Ils représentent en particulier plus de 40 % des actifs issus de la CC du Pays de Maîche. Cette intercommunalité fait partie de celles dont le territoire de travail compte le plus d'emplois dans la région.

L'influence de la Suisse s'étend jusqu'à l'EPCI des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs. Une des limites de cette influence réside dans le relief, qui génère des temps de trajets plus longs. Ainsi, aucun district suisse ne s'insère dans le territoire de travail de l'EPCI du Haut-Jura Saint-Claude, pourtant situé proche de la frontière. Le dynamisme de ces EPCI de franges dépend en grande partie des opportunités proposées hors de la région. L'emploi croît dans l'ensemble de ces territoires de travail. Cependant, l'accroissement de l'emploi n'est pas toujours en lien avec un développement local de l'activité. Par exemple, les EPCI de Frasnay et Champagnole qui intègrent des districts suisses dans leur territoire de travail se développent différemment avec, pour le premier, une croissance locale de l'emploi, contrairement au second. ●

Jean Dupin, Florent Ovieve (Insee)

► Sources

Les statistiques structurelles des entreprises sont des relevés issus des registres suisses, permettant d'avoir des informations centrales sur l'économie suisse, dont le nombre d'emplois.

Les durées moyennes des déplacements domicile-travail sont calculées à l'aide du **distancier Metric-OSRM** de l'Insee. Il s'agit de la durée théorique d'un trajet simple aller durant les heures creuses.

► Pour en savoir plus

- **Chameron S., Lécroart A.**, « Le trajet médian domicile-travail augmente de moitié en vingt ans pour les habitants du rural », *Insee Première* n° 1948, mai 2023.
- **Ovieve F., Ville H.**, « La dorsale : un système urbain discontinu », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 92, novembre 2021.

